



Comité Technique Spécial Départemental du 20 mars 2014

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Ce comité technique a pour objet les créations et suppressions de postes dans les établissements du second degré à la rentrée prochaine.

Avant d'aborder ce point, permettez-nous de signaler que le SE-Unsa lance une grande action avec, dans un premier temps, un questionnaire nommé « 800 000 enseignants. Et moi... Et moi. » Evoquer cette action revêt toute son importance lorsqu'il s'agit de traiter de créations/suppressions dans le second degré. Dans notre gigantesque ministère, est-il possible d'éviter le sentiment de n'être qu'un numéro ? Est-il possible de faire entendre sa différence ? De se sentir reconnu ? De voir ses besoins et ses projets pris en compte ? Pour le SE-Unsa, c'est une nécessité. Nous lançons donc la première phase de cette action qui a pour objectif d'élaborer et porter, avec nos collègues, un nouveau cadre d'exercice du métier. Elle consiste en un questionnaire pour recueillir leur vécu et leurs aspirations.

S'agissant du seul point à l'ordre du jour de ce comité technique, force est de constater que nous n'avons pas eu les éléments nécessaires et demandés depuis quelques années déjà dans notre Académie et dans tous les départements. En effet, comment participer à un débat éclairé sur cette question sans avoir en notre possession la liste des départs en retraite de la rentrée 2014 et celle des BMP pour les années scolaires 2013-14 et 2014-15 ? sans parler des supports stagiaires arrivés trop tardivement pour les exploiter correctement ?

Le dialogue social que nous portons à l'UNSA Education ne peut se satisfaire des conditions de consultation de ce CTSD, consultation qui tourne au simulacre.

Rappelons, de nouveau, que les conditions de travail de certains TZR et contractuels cette année étaient particulièrement difficiles et ne facilitaient pas leur implication dans leurs établissements. Nous demandons que, s'agissant de ces personnels, leur spécificité soit prise en compte l'an prochain.

Rappelons, de nouveau, que les conditions d'entrée dans le métier doivent être facilitées. Dans ce cadre, l'UNSA Education dénonce les supports stagiaires 18h et demande un allègement de service de 3h.

Rappelons, de nouveau, que, dans ce contexte dégradé de mutations que vont connaître, une nouvelle fois, les personnels, les mesures de carte solaire doivent être prioritaires et, donc, les supports préservés pour les repositionner.

En conclusion, l'UNSA Education veut porter haut les idées des collègues qu'elle représente. Cure forcée d'amaigrissement, dénigrement systématique des fonctionnaires,

la campagne orchestrée lors des deux précédents quinquennats contre les services publics et leurs agents laisse un souvenir aussi vif que douloureux. Les mots de soutien, de respect, d'ambitions républicaines sont venus, depuis, reconnaître l'engagement de nos collègues et l'utilité sociale de nos missions, mais les mots ne suffisent plus. La considération affichée pour toutes celles et tous ceux qui font vivre le Service public doit se traduire dans un acte depuis trop longtemps attendu : la revalorisation du point d'indice. Avec toute l'UNSA, nous nous battons pour rappeler que des services publics forts sont indispensables au maintien de notre pacte social et qu'ils contribuent, en outre, à l'attractivité et à la compétitivité de la France. Avant d'être un coût, c'est un investissement pour notre économie et les transitions qu'elle doit accomplir. Les prochains mois seront décisifs; nos militantes et nos militants seront mobilisés, réalistes et responsables car, à l'UNSA, nous avons, le Service public au cœur.

La délégation UNSA Education: Evelyne FAUGEROLLE, Céline GRAVELLIER, Vincent FAUVEL